

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 02165

Numéro SIREN : 381 658 236

Nom ou dénomination : 3D DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2021 sous le numéro de dépôt 35147

3D DESIGN
Société par actions simplifiée au capital de 108 000 euros
Siège social : 25 Avenue Léon Jouhaux, 92160 ANTONY
381 658 236 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt cinq juin,
A 10 heures 45,

Les associés de la société 3D DESIGN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 25 Avenue Léon Jouhaux 92160 ANTONY, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 10 juin 2021 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tony DA SILVA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphane MOREL, représentant la société ADAPTABANK INGENIERIE, et Monsieur Bernard JARRY, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Aymen TOUHAMI, représentant la société SFC, Expert-comptable de la Société, est désigné comme secrétaire.

La société BOREL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 3024 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- [...]

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

TD

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
- Mandat des Commissaires aux comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Comité de Surveillance et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats du CABINET BOREL ET ASSOCIES, Commissaire aux compte titulaire, et de Pascal BOREL, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

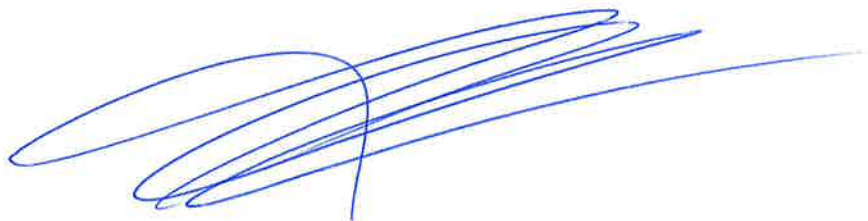
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Le Président**



TDV